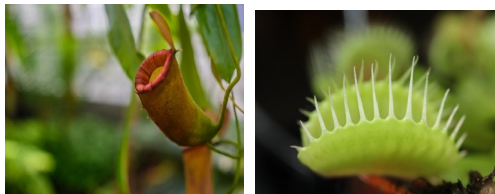


Service régional de l'alimentation

Principaux organismes nuisibles réglementés (*liste non exhaustive*)

Filière de végétaux :



**Plantes carnivores (notamment
Droséracées, Sarracéniacées,
Lentibulariacées**

CODE OEPP	Nom scientifique	Nom commun, Statut et observations
NEMATODES		
NACOB	<i>Nacobbus aberrans</i>	Faux nématode à galle- OQ cactacées, opuntia
MELGMY	<i>Meloidogyne enterolobii</i>	Nématode à galle du goyavier ou nématode chinois OQ signalé en FR sous serre ainsi qu'en Suisse.
VIRUS ET PHYTOPLASMES		
BACTERIES		
CHAMPIGNONS		
INSECTES		
BEMITA	<i>Bemisia tabaci</i>	Aleurode du tabac (populations non européennes OQ) ou populations européennes OQZP - <u>présent en Fr sur nombreuses espèces</u> NB Zone Protégée pour les pays : Irlande Suède, Irlande du Nord, interdite à l'export Grande-Bretagne . Les populations européennes ne sont pas réglementées en dehors de la ZP
EOTELE	<i>Eotetranychus lewisi</i>	Acarien tétranyque OQ - FR exempté
LIRISA	<i>Liriomyza sativae</i>	Mineuse des légumes OQ FR exempté Réglementé sur toutes espèces herbacées
RHIOHI	<i>Ripersiella hibisci</i>	Cochenille des racines OQ - Des cas en Italie et Espagne
THRIPL	<i>Thrips palmi</i>	Thrips oriental du palmier OQ non présent en FR mais nombreuses interceptions en provenance notamment du continent asiatique – De très nombreuses plantes herbacées sont hôtes potentiels.
PRODER	<i>Spodoptera eridania</i>	Noctuelle légionnaire du Sud – OQ FR exempté, mais réglementé sur toute espèce herbacée.
LAPHFR	<i>Spodoptera frugiperda</i>	Légionnaire d'automne OQP FR exempté - Toutes espèces.

Mise à jour : avril 2023

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916

87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 56 00 42 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

CODE OEPP	Nom scientifique	Nom commun, Statut et observations
PRODLI	<i>Spodoptera litura</i>	Noctuelle rayée ou ver du tabac OQ - FR exempte mais réglementée sur toute espèce herbacée.
PRODOR	<i>Spodoptera ornithogalli</i>	Noctuelle de l'ornithogalle, liste d'alerte de l'OEPP depuis 21 sur toutes espèces herbacées.

OQ : Organisme de Quarantaine ; **OQP** : Organisme de Quarantaine Prioritaire

OQZP : Organisme de Quarantaine de Zone Protégée

ORNQ : Organisme Réglementé Non de Quarantaine - **ZP** : Zone Protégée.

ATTENTION : liste non exhaustive.

Pour des informations complètes : <https://agriculture.gouv.fr/sante-des-vegetaux-synthese-reglementaire>